ARTICLE 1 : OBJECTIF

Les Trophées French Assurtech sont destinés à récompenser et valoriser des initiatives innovantes réussies, en lien avec le programme French Assurtech, dans le domaine de la transformation des outils et procédés sur tous les métiers de l'assurance ou de l'assistance (B to B, B to C, B to B to C).

ARTICLE 2 : LES TROPHÉES FRENCH ASSURTECH

Les trophées French Assurtech visent à récompenser des propositions de valeur innovantes proposées par des startups ou des projets de mise en œuvre d'innovation et concernent tout type d'actions, de dispositifs et/ou de produits/services en lien avec les métiers de l'assurance et de l'assistance et tout type de produit et marché (IARD, Assurance de personnes / Santé, Assurance-vie, Epargne, Retraite, etc.).

Pour chacun des trophées, les critères suivants seront pris en compte : le caractère novateur, la pertinence de l'innovation, la qualité d'exécution, la réponse à un besoin et le bénéfice pour la cible finale.

Les trophées French Assurtech 2026 sont au nombre de 2 :

« Le plus grand potentiel » :

Ce trophée vise à récompenser une startup ayant une proposition de valeur en lien avec l'univers de l'assurance et de l'assistance, participante ou non à une des saisons de French Assurtech, qui présente le plus grand potentiel de développement et de co-construction avec un acteur de l'assurance ou de l'assistance.

« La collaboration exemplaire »

Ce trophée vise à récompenser une équipe et un projet réussi de co-construction entre une startup, participante ou non à une des saisons de French Assurtech, et une entreprise membre de French Assurtech.

ARTICLE 3 : LES ORGANISMES PARTICIPANTS

« Le plus grand potentiel » :

Seules des startups ayant fait partie de la **sélection finale d'une des saisons de French Assurtech** (accès au pitch lors d'un Selection Day saison 1 à 9, de 2018 à 2026) peuvent concourir à ce trophée.

« La collaboration exemplaire »

Les collaborateurs des assisteurs, assureurs, mutuelles d'assurance peuvent concourir, en collaboration avec une startup lauréate d'une des saisons du programme French Assurtech, peuvent concourir. Les projets présentés dans le cadre du trophée doivent avoir été réalisés (ou projet avancé) au cours d'une des saisons de French Assurtech (avril 2018 à octobre 2024).

ARTICLE 4 : DUREE

Cette opération est organisée du 29 septembre 2026, à la date de la cérémonie de remise des Trophées French Assurtech le 4 novembre 2026. **La date limite de remise des dossiers de candidature est fixée au 26 octobre 2026**, la date de réception du dossier via le formulaire de participation en ligne faisait foi.

Toutefois, si les circonstances l'exigent, French Assurtech se réserve le droit de renouveler, de modifier, de reporter cette opération ainsi que les modalités afférentes, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

ARTICLE 5 : MODALITES DE PARTICIPATION

Les Trophées French Assurtech sont réservés à tous les candidats décrits dans l'article 3, ayant adressé un dossier de candidature, dûment rempli, avant le 26 octobre 2026.

La participation est gratuite.

ARTICLE 6 : DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront être intégralement renseignés.

Chaque dossier devra être composé des éléments suivants :

- ➔ fiche de candidature,
- ➔ tout élément valorisant le dossier de candidature présenté
- ➔ les dossiers devront être adressés par email à : contact@french-assurtech.com

Formats acceptés :

Documents : PDF / PPTX

Vidéos / Images : tout format

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des justificatifs fournis.

ARTICLE 7 : DÉROULEMENT DES SELECTIONS ET CONFIDENTIALITÉ

L'organisateur s'engage à ne pas communiquer sur les organismes participants et les dossiers de candidature.

Après réception des dossiers de candidature, une liste restreinte sera établie selon les critères exigés dans l'article 5 et 6 et présentée à un Jury.

ARTICLE 8 : LE JURY

Le Jury est composé de professionnels du secteur de l'assurance (Directions Générales, Directions Digitales, Directions Innovations, Directions Relation Clients, Directions Marketing, Directions de la Communication, Directions Techniques…), membres du conseil d'Administration de l'association Le Phare, ainsi que de représentants des partenaires sponsors de l'événement INNN, au cours duquel seront remis les trophées.

Le Jury sera présidé par deux Présidents de Jury qui, en cas d'égalité de note, seront sollicités pour départager les ex-aequo. Les membres du Jury sont recrutés sur leur statut et sont tenus à la confidentialité des dossiers de candidature, et des débats lors de la réunion de Jury.

ARTICLE 9 : DÉLIBÉRATIONS

La réunion de Jury aura lieu une semaine avant la soirée de remise des Trophées French Assurtech du 4 novembre 2026. Chaque membre du Jury aura une note à attribuer entre 0 et 5 après débats sur le dossier de candidature adressé et les pièces jointes.

2 tours de vote seront organisés

- ➔ Un premier tour visant à établir une liste restreinte de 3 dossiers maximum par trophée
- ➔ Un second tour désignant le vainqueur pour chaque trophée

ARTICLE 10 : RÉSULTATS DES DÉLIBÉRATIONS

Les participants seront informés de leur nomination et seront tenus d'être représentés lors de la remise des Trophées French Assurtech. Les résultats définitifs seront communiqués lors de la remise des Trophées French Assurtech du 4 novembre 2026.

Les participants ayant été retenu en liste de restreinte de chaque trophée lors du second tour de vote seront invités à la soirée (2 places par dossier de candidature).

ARTICLE 11 : CONFIDENTIALITÉ DES RÉSULTATS

L'ensemble des participants aux délibérations s'engagent à une totale confidentialité concernant le nom des organismes participants, des nominations et des résultats définitifs jusqu'à la remise des Trophées de l'Assurance.

ARTICLE 12 : VALORISATION

L'organisateur proposera aux candidats primés une valorisation visuelle et une exploitation médiatique de leur trophée. Cependant les organismes primés pourront librement communiquer sur l'attribution de leur trophée.

ARTICLE 13 : RÈGLEMENT

Le dépôt d'un dossier de candidature entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.